

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Jacynthe Martin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3218dac08074e18fa2e71a4e>

Date d'obtention : 2023-12-05 19:19:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode Sexto vise à évaluer dans un premier temps mon rôle en tant qu'éducatrice spécialisée en milieu scolaire dans cette situation. Il est important de définir le bon partenaire selon la situation avant d'appliquer la trousse Sexto au besoin avec l'élève ou les élèves concernés (nous ne sommes pas mandataire du service de police).

S'il s'agit d'une situation qui concerne le milieu scolaire, il est important d'appliquer les étapes de la trousse Sexto. Ce processus maximise les chances de préserver l'intégrité du jeune et uniformise mon intervention afin que les partenaires puissent eux aussi au besoin faire leur travail.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les mises en situation m'ont fait comprendre que mon rôle peut être moins bien définie que je pensais. Heureusement, si jamais j'hésite, je pourrai me référer à mes collègues et à la trousse Sexto pour m'assurer de valider mon travail. Aussi, c'est une situation extrêmement délicate pour le jeune qui la vit. Il est donc primordial de minimiser rapidement la propagation des images et d'agir le plus vite possible auprès des gens concernés. C'est rassurant pour tous.

Ce que je retiens aussi c'est qu'il est important d'évaluer l'étendue de la problématique, l'intention derrière le geste et les personnes impliqués également. La bienveillance, le travail en partenariat et la vitesse de traitement sont de mises pour apaiser les conséquences physiques, , psychologiques , légales et sociales de l'élève (et de sa famille).

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, ce serait dans le cas où il y a un instigateur "malfaisant". Je serais plus émotive face à cette personne. Bien entendu, tout en restant professionnelle, je ferais appel au service de police afin que ceux-ci prennent la relève dans cette situation particulière. Je pourrais par contre poursuivre les étapes de la trousse avec l'instigateur s'il est du type "impulsif".

Et dans l'ensemble, je trouve que d'appliquer la méthode Sexto est délicat en soi. Quoique je suis réconfortée de savoir qu'elle existe, j'aimerais mieux évidemment ne jamais avoir à l'utiliser. Je préfère que nos jeunes profitent de prévention plutôt que de vivre une telle situation à un âge aussi "fragile".
Merci pour tout!